

Vers un fonds mondial pour le climat

Principes de Poznan et au-delà

Dans un monde tourmenté par la pauvreté, la crise climatique s'annonce d'une urgence terrifiante. Nous les groupes et associations soussignés comprenons que pour faire face à ces crises, force est de mobiliser la communauté mondiale dans les meilleurs délais et dans une envergure comparable à celle de la riposte récente à la crise financière mondiale. Face à l'effondrement économique, plus de 4 trillions de dollars ont été mobilisés dans l'espace réduit de deux mois. Afin de heurter la crise de front, des efforts aussi ambitieux s'imposent.

Aujourd'hui malgré les engagements internationaux cherchant à aborder l'appauvrissement croissant et la crise alimentaire, le monde en développement se voit toujours dans l'obligation de d'utiliser les ressources qui tant lui font défaut pour régler la dette illégitime. Les pays riches continuent à fournir des centaines des milliards de dollars des Etats Unis sous forme de subventions à l'intention des grandes sociétés productrices des combustibles fossiles. Afin de signaler de nouvelles priorités, ces pratiques doivent cesser immédiatement. Les dettes doivent être annulées. Les subventions pour l'énergie sale arrêtées.¹

En tenant compte des contributions historiques et actuelles au réchauffement climatique, les pays devront faire de réductions sensibles aux émissions des gaz à effet de serre. Les pays développés doivent s'acquitter de leurs obligations en jouant un rôle de premier plan pour réduire les émissions et pourvoir d'importantes ressources financières et technologiques aux pays en développement dans le but de permettre aux nations, aux communautés et aux populations d'aborder l'actuel et incontournable impact climatique et de faire la transition rapide aussi vite que possible vers l'énergie propre. Selon la CCNUCC, la mesure dans laquelle les pays en développement s'exécuteront dépendra de la mise en oeuvre effective des engagements contraignants des pays développés surtout en ce qui concerne le financement et la technologie.

Dans ce contexte, nous faisons appel pour une architecture financière renforcée dont un Fonds mondial pour le climat² lequel doit s'inscrire dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques portant sur les principes suivants :

Financement important, obligatoire et automatique : Le financement des programmes axés sur l'impact du changement climatique (adaptation) et sur changement vers un mode de développement basé sur l'énergie propre à bas carbone dans les pays en développement (atténuation), exigera le transfert annuel des centaines de dollars des Etats Unis en fonds nouveaux et

additionnels.³ Le Fonds mondial pour le climat doit être assez bien loti pour supporter l'atténuation, l'adaptation et la réduction des émissions émanant du déboisement et de la dégradation. Le financement principal de ce Fonds mondial doit être obligatoire et automatique et non pas facultatif. Des sources diverses seront nécessaires pour la mobilisation des ressources requises dans le respect du principe des Nations Unies stipulant « des responsabilités communes mais différenciées » sur la base des contributions historiques et actuelles au réchauffement climatique et de leur capacité de payer..⁴

Gouvernance représentative La gouvernance du Fonds mondial pour le climat doit être démocratique, transparente et redevable surtout aux pays appauvris et aux communautés vulnérables les plus touchés par le réchauffement climatique. Les pays en développement doivent avoir une représentation forte, directe et équitable auprès des organes décisionnels et techniques. Les associations de la société civile, les mouvements sociaux et les peuples autochtones des pays développés et en développement doivent être représentés de façon formelle dans toutes les structures de gouvernance.

Planification participative Le Fonds mondial pour le climat doit aider les pays en offrant l'appui financier et technique dans le but de réaliser des plans d'action nationaux conçus par les pays au moyen d'un processus souverain et démocratique garantissant la pleine participation des peuples subissant l'impact climatique. Les plans comprendront des actions et des politiques permettant aux individus et aux communautés de faire face à l'impact du réchauffement climatique et d'assurer le changement vers les économies à bas carbone (abordant l'énergie, le transport et le secteur agricole entre autres)

Renforcement des capacités Les pays en développement doivent être financés dans le domaine de la conception, l'emploi, le transfert et la vulgarisation des technologies, pratiques et processus durables et équitables conformément aux engagements pris par les pays développés. En outre, les ressources doivent être acheminées en direction du renforcement des capacités et des compétences, de la conception des technologies appropriées et des stratégies axées sur la population afin de faire face au climat en changement.

Accès pour les plus vulnérables Le financement pour le climat doit passer par les agences gouvernementales mais nous insistons que les organisations populaires, les mouvements sociaux, les ONG et les associations de base aient un accès direct aux fonds.⁵ En particulier, les activités relatives au climat, menées dans des terres des autochtones à savoir la protection et la restauration des forêts doivent associer directement les associations représentant les autochtones dans le souci de renforcer leur programmes d'aménagement durable des territoires. Les femmes doivent être habilitées des pouvoirs décisionnels équitables concernant l'accès, l'utilisation et l'évaluation des fonds. Le processus régissant l'accès aux ressources du Fonds mondial pour le climat

doit être clair, transparent et simple dans le but d'encourager les communautés les plus vulnérables à profiter de l'appui offert..

Renforcement des droits Les activités et les politiques du Fonds mondial pour le climat devront mettre l'accent sur des accords clés comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il faut respecter le droit au développement soutenable avec l'appui total aux coûts d'une énergie non basée sur des combustibles fossiles, une véritable énergie renouvelable⁶ – pour garantir la protection des populations les plus appauvries et vulnérables dans le cadre du changement vers une économie basée sur l'énergie propre. Le Fonds doit renforcer le droit des peuples à la souveraineté alimentaire et énergétique ainsi que la justice sensible au genre.

S'attaquer aux causes sous-jacentes La crise climatique a été déclenchée par la surconsommation déchainée et inéquitable de ressources limitées de la terre et l'appât de gain au dépens de la population et de l'environnement. Un pourcentage modeste des ressources du Fonds doit être consacré aux activités comme l'échange Sud-Sud de l'information sur les pratiques et les techniques modèles et la sensibilisation des populations des pays industrialisés quant à un mode de vie soutenable et le besoin de limiter la croissance différenciée vers l'objectif de réduire les inégalités mondiales.

Nous les soussignés croyons fermement que la mise sur pied d'un Fonds mondial pour le climat qui respecte et intègre ces principes s'avère vitale pour la réussite de tout régime de changement climatique

Signé:

Action Aid

Africa Jubilee South

Daughters of Mumbi Global Resource Center (Kenya)

EcoEquity (US)

Essential Action (US)

Institute for Policy Studies' Sustainable Energy and Economy Network (US)

Institute for Public Policy Research (UK)

International Forum on Globalization (US)

Jubilee South-Asia/Pacific Movement on Debt and Development (Philippines)

Oil Change International (US)

Programa Chile Sustentable (Chile)

Vitae Civilis Institut pour le développement, l'environnement et la paix (Brésil)

Cette déclaration était rédigée par un groupe de travail au cours du forum international sur la session de stratégie climatique de la mondialisation et l'architecture économique de Copenhague tenu à Washington, D.C. du 15 au 16 novembre dans le contexte des préparatifs des pourparlers de la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement climatique.